



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

COMPTE RENDU

DE LA RÉUNION DE LA

COMMISSION SUR LA DIMENSION CIVILE DE LA SÉCURITÉ

Samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018

Argyle Suite
Centre des congrès d'Halifax, Halifax,
Canada

LISTE DE PRÉSENCE

| | |
|--|---|
| Présidente | Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (France) |
| Rapporteure générale | Ulla SCHMIDT (Allemagne) |
| Rapporteure de la sous-commission sur la gouvernance démocratique | Jane CORDY (Canada) |
| Rapporteur spécial | Lord JOPLING (Royaume-Uni) |
| Présidente de l'AP-OTAN | Rasa JUKNEVICIENE (Lituanie) |
| Secrétaire général de l'AP-OTAN | David HOBBS |
| Délégations membres | |
| Allemagne | Dagmar FREITAG Georg MAIER Karl A. LAMERS Anita SCHAFFER |
| Belgique | Alain TOP Brigitte GROUWELS |
| Bulgarie | Olga ZRIHEN Hristo GADZHEV |
| Canada | Borys WRZESNEWSKYJ Joseph A. DAY Cheryl GALLANT |
| Croatie | Nenad STAZIC Furio RADIN Franko VIDOVIC |
| République tchèque | Tomas JIRSA |
| Estonie | Kerstin-Oudekki LOONE |
| France | Anissa KHEDHER Joaquim PUEYO |
| Hongrie | Sandor FONT |
| Islande | Thorgerdur K. GUNNARSDOTTIR |
| Italie | Alessandra MAIORINO Emanuele PELLEGRINI |
| Lituanie | Dainius GAIZAUSKAS |
| Luxembourg | Marc ANGEL |
| Norvège | Sverre MYRLI |
| Pologne | Waldemar ANDZEL Piotr APEL Miroslaw SUCHON |
| Portugal | Vitalino CANAS |
| Roumanie | Nicu FALCOI Ana Maria Cerasela POPESCU |
| Espagne | Zaida CANTERA |

| | |
|---|---|
| Turquie | Guillermo MARISCAL Cengiz AYDOGDU Muhammet CINISLI Hisyar OZSOY Kamil SINDIR Zehra TASKESENLIOGLU Ahmet YILDIZ Cengiz AYDOGDU Bedia OZGOKCE ERTAN |
| Royaume-Uni | Mary Helen CREAGH |
| États-Unis | Andrew ROSINDELL Susan DAVIS |
| Délégations associées | |
| Autriche | Nikolaus BERLAKOVICH Michael HAMMER Maximilian UNTERRAINER |
| Géorgie | Giorgi KANDELAKI Sofio KATSARAVA |
| L'ex-République yougoslave de Macédoine ¹ | Bljeta BILALI AJETI Katerina KUZMANOVSKA |
| République de Moldova | Mihai GHIMPU |
| Serbie | Vladimir DJUKANOVIC Natasa JOVANOVIC |
| Suisse | Isidor BAUMANN Joseph DITLI Chantal GALLADÉ |
| Ukraine | Yurii BEREZA Iryna FRIZ Iryna GERASHCHENKO Liudmyla PROTASENKO Oksana YURYNETS |
| Parlement européen | Bogdan ZDROJEWSKI |
| Délégations des partenaires régionaux et membres associés méditerranéens | |
| Algérie | Abou Firass SERIDI Abderrahmen DRISS |
| Observateurs parlementaires | |
| Qatar | Dahlan AL-HAMAD Khalifa AL-HETMI |

¹ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Intervenants

Udloriak (Udlu) HANSON

Ministre adjointe pour le développement économique et le transport, gouvernement du Nunavut

Stéphane ROUSSEL

Professeur, école nationale d'administration publique (ENAP)

Graham BROOKIE

Directeur et rédacteur en chef, laboratoire de recherche en criminalité numérique, *Atlantic Council*

Mark GWOZDECKY

Sous-ministre adjoint de la sécurité internationale et des affaires politiques, Affaires mondiales Canada

Clare HUTCHINSON

Représentante spéciale du secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité

Audrey REEVES

Professeure adjointe en sciences politiques, institut polytechnique et université d'État de Virginie

Secrétariat international

Andrius AVIZIUS, directeur

Ceylan TACI, coordinatrice

Julie BOURGADE, assistante de recherche

Samedi 17 novembre 2018

I. Observations liminaires de Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (France), présidente

1. Dans ses observations liminaires, la présidente, **Joëlle Garriaud-Maylam (FR)**, souhaite la bienvenue aux participants et remercie la délégation du Canada d'avoir si bien préparé et organisé la session annuelle de 2018. Elle évoque cinq points d'ordre administratif : la procédure à suivre pour les échanges de questions et de réponses, la nécessité de signer la liste de présence, la nouvelle politique de réduction de la consommation de papier, la mise en circulation d'un document sur les conclusions du dernier sommet de l'OTAN et le hashtag officiel de la session.

II. Adoption du projet d'ordre du jour [163 CDS 18 F]

2. La présidente explique les raisons pour lesquelles la démonstration prévue par le service de recherche et de sauvetage canadien pour le dimanche après-midi, a dû être annulée.

3. **Le projet d'ordre du jour [163 CDS 18 F] est adopté.**

III. Adoption du compte rendu [124 CDS 18 F]

4. **Le compte rendu de la réunion de la CDS tenue à Varsovie le samedi 26 mai 2018 [124 CDS 18 F] est adopté.**

IV. Procédure à suivre pour le dépôt d'amendements aux projets de résolution *Parades aux tactiques hybrides de la Russie : une mise à jour* [215 CDS 18 F] et *La sécurité et la coopération dans le Grand Nord* [216 CDS 18 F]

5. La présidente rappelle la procédure à suivre pour le dépôt d'amendements et indique que les amendements pourront être déposés jusque 10h30 de ce jour.

V. Examen du projet de rapport général *Encourager la démocratie et les droits humains dans la région de la mer Noire* [164 CDS 18 F], présenté par Ulla SCHMIDT (Allemagne), rapporteure générale

6. **Ulla Schmidt (DE)** présente la version mise à jour du projet de rapport sur la situation dans la région de la mer Noire. Parlant du renforcement du dispositif militaire russe, elle se réfère au renforcement nécessaire et opportun de la présence de l'OTAN dans la région. Cependant, le principal message convoyé par le rapport est que des mesures militaires ne suffiront pas à elles seules à instaurer une stabilité et une sécurité durables dans cette partie du monde et qu'il convient de se concentrer davantage sur la promotion de la démocratie, des droits humains, de la primauté du droit, de l'égalité des genres, de l'indépendance des médias et d'un renforcement de la société civile.

7. La rapporteure souligne que la régression de la démocratie dans certaines parties de la région est largement responsable des vives tensions qui y règnent actuellement et sape les efforts consentis en faveur de la réconciliation et du dialogue. Le rapport expose les problèmes et les défis auxquels sont confrontés tous les pays riverains de la mer Noire, de même que l'évolution positive récemment enregistrée dans chacun d'entre eux. La rapporteure observe que l'Alliance doit donner la priorité, dans sa stratégie de partenariat, à la gouvernance démocratique, à l'état de droit et aux droits humains.

8. **Ahmet Yildiz (TR)** et **Muhammet Cinisli (TR)** sont en désaccord avec certaines des affirmations contenues dans le rapport, notamment au sujet de la situation en Turquie. Tous deux ajoutent que la régression démocratique et la détérioration des droits humains et de la primauté du droit sont des

phénomènes qui s'observent dans de nombreux autres pays. Selon eux, il n'appartient pas à l'Assemblée de débattre des questions liées aux droits humains et à la démocratie dans des pays membres de l'OTAN et ils suggèrent de rejeter le rapport. La rapporteure rappelle que l'OTAN repose précisément sur les principes de l'état de droit, de respect des droits humains et de démocratie. La présidente rappelle pour sa part que l'Assemblée parlementaire de l'OTAN n'est pas l'OTAN et que de tels débats sont essentiels au sein de la CDS.

9. La présidente de l'Assemblée, **Rasa Jukneviene** (LT), parle de la stratégie de la Russie envers ses voisins dans la région de la mer Noire. Elle insiste sur la nécessité d'aider la République de Moldova, l'Ukraine et la Géorgie.

10. **Nicu Falcoi** (RO), **Hristo Gadjev** (BG), **Iryna Friz** (UA) et **Sofia Katsarava** (GE) font état de divers changements qu'ils souhaitent apporter au rapport pour plus d'exactitude. **Borys Wrzesnewskyj** (CA) approuve les amendements proposés par la délégation de l'Ukraine et souligne l'importance que revêt ce pays pour l'OTAN. **Giorgi Kandelaki** (GE) parle des défis inhérents au second tour de l'élection présidentielle dans son pays. **Mihai Ghimpu** (MD) fait observer que le principal sujet d'inquiétude de son pays est l'intégrité territoriale.

11. **Le projet de rapport [164 CDS 18 F] est adopté** ; malgré une majorité de délégués turcs qui votent contre.

VI. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur la gouvernance démocratique *La protection civile dans le Grand Nord et en Méditerranée* [165 CDS DG 18 F] présenté par Jane CORDY (Canada), rapporteure

12. **Jane Cordy** (CA) déclare tout d'abord que l'Alliance peut apporter une valeur ajoutée à la protection civile. Elle évoque ensuite la valeur géopolitique de la contribution de l'OTAN à la préservation de vies humaines. Le rapport proposé se concentre sur les capacités de recherche et de sauvetage (SAR) dans deux régions importantes : le Grand Nord et la Méditerranée. Ces deux régions diffèrent entre elles sur pratiquement tous les plans, mais un problème identique leur est posé : la protection des civils.

13. La rapporteure expose les principales caractéristiques de la situation dans le Grand Nord. Dans la zone arctique, le changement climatique progresse à une vitesse alarmante et les capacités SAR ne sont pas à la hauteur de l'expansion considérable des activités humaines. La coopération multilatérale entre pays arctiques dans ce domaine est donc indispensable et les informations recueillies montrent que l'OTAN peut jouer un grand rôle à cet égard.

14. La rapporteure passe à la seconde partie du rapport, qui est consacrée à la Méditerranée. Elle souligne que c'est là, politiquement parlant, une question controversée qui met à l'épreuve l'unité et la conscience de l'Europe. Elle parle ensuite du nouveau plan adopté par les dirigeants de l'Union européenne pour s'atteler à la résolution du problème que posent les mouvements migratoires transitant par la Méditerranée. Le rapport traite également du problème de l'externalisation des frontières européennes.

15. La rapporteure termine en disant que la coopération multilatérale est vitale pour la protection des êtres humains et de l'environnement. Elle souligne le fait que l'OTAN et ses pays membres ont un grand rôle à jouer, s'agissant d'aider les pays alliés des régions arctique et méditerranéenne à se doter de moyens de SAR adéquats.

16. Ahmet Yildiz fait remarquer que la Turquie et les États-Unis, membres de l'OTAN, ne sont pas parties à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer ; il demande à la rapporteure de modifier en conséquence le libellé du rapport. Passant au régime de migration et aux activités de l'OTAN, il observe que l'accord entre son pays et l'Union européenne fonctionne efficacement.

17. **Sverre Myrli** (NO) demande que le rapport soit modifié de manière à préciser certains points relatifs à l'action et à la responsabilité de l'OTAN et des pays arctiques dans le Grand Nord. Il estime que le rôle de l'OTAN en matière de SAR doit être limité et qu'il n'appartient pas à l'Alliance de concentrer des capacités et des moyens dans cette région. **Mary Creagh** (UK) fait cependant remarquer que l'OTAN dispose de moyens efficaces prêts à être déployés. M. Myrli ajoute que le domaine civil SAR est d'ordre civil et que sa responsabilité doit incomber essentiellement aux pays arctiques. Enfin, il rappelle que son propre pays entretient de bonnes relations avec la Russie pour ce qui est du SAR, car il ne fait pas partie de la structure de l'OTAN. La rapporteure précise bien que son projet de rapport recommande clairement qu'un rôle auxiliaire soit attribué à l'OTAN dans l'Arctique et que l'objectif premier doit rester d'aider les Alliés arctiques ; en outre, le rapport fait de la Russie un partenaire clé pour la recherche et le sauvetage dans la région arctique. L'intervenante accepte de corriger le rapport pour tenir compte des commentaires de certains membres de la CDS.

18. **Le projet de rapport [165 CDSDG 18 F], tel qu'amendé, est adopté.**

VII. Table ronde sur *L'Arctique en mutation : le point de vue du Canada*

- **Exposé d'Udloriak (Udlu) HANSON, ministre adjointe du développement économique et des transports du gouvernement du Nunavut, sur *Les droits des peuples autochtones et la transformation du paysage sécuritaire, politique, environnemental et économique de la zone arctique***

19. **Udlu Hanson** insiste sur la nécessité d'associer les peuples autochtones au débat sur la signification de la sécurité dans le Nord canadien. Elle parle du changement climatique et de ses répercussions sur la sécurité des infrastructures, de l'alimentation et de l'environnement. Elle rappelle que ces changements imprévisibles et sans précédent touchent avant tout les habitants de la région.

20. L'intervenante fait ensuite observer qu'à mesure que les glaces fondent l'intérêt de la communauté internationale pour l'ouverture du passage du Nord-Ouest s'accroît. Elle souligne toutefois que ce passage ne constitue pas encore une voie de communication maritime fiable et qu'il n'exerce pas une influence très positive sur l'économie. Elle fait également observer que les difficultés auxquelles se heurtent les navires de ravitaillement et de sauvetage pour atteindre les personnes en détresse sont dues à l'insuffisance de moyens cartographiques et de brise-glaces. Elle préconise l'établissement d'un véritable plan de sécurité avec la participation directe des populations locales et souhaite que les habitants du Nord canadien soient systématiquement invités à contribuer à l'élaboration des politiques relatives à la région.

- **Exposé de Stéphane ROUSSEL, professeur à l'École nationale d'administration publique (ENAP), sur *Le Canada, l'OTAN et les défis de la sécurité internationale, suivi d'un débat***

21. L'exposé de **Stéphane Roussel** porte sur les perceptions de la menace dans le Nord canadien. L'intervenant dresse la liste des préoccupations immédiates dans l'Arctique – dont le réchauffement de la planète et le développement social et économique – et constate que la géopolitique doit maintenant prendre en considération l'apparition de ce nouvel océan. Il parle ensuite des préoccupations à court terme engendrées par l'expansion des activités humaines, de même que des préoccupations à moyen terme comme à long terme sur le plan de la sécurité. Il fait observer que l'Arctique n'est pas en soi une zone

de conflit armé mais que les conflits extérieurs pourraient, à l'avenir, avoir des répercussions sur sa stabilité. En outre, l'expansion des activités dans la région peut être à l'origine de menaces pour la sécurité publique telles que la montée de la criminalité.

22. L'intervenant évoque l'étoffement du réseau institutionnel dans la région. Après avoir remarqué que le rôle de l'OTAN n'est pas encore très bien défini, il rappelle l'existence de trois traités contraignants relatifs à l'Arctique. Il souligne ensuite à quel point il est important de ne pas négliger les populations locales, qui se heurtent à d'énormes difficultés sociales et économiques.

23. Pour conclure, l'intervenant aborde la place des questions arctiques dans la politique intérieure du Canada. Il fait valoir que la défense de la souveraineté du Nord canadien est une question de portée nationale. Contrairement à la Norvège, les Canadiens se féliciteraient d'une intervention civile de l'OTAN dans l'Arctique – s'agissant par exemple de développer les moyens et la coopération dans le domaine SAR – tout en se montrant circonspects quant à la « visibilité militaire » de l'OTAN dans la région.

24. Mary Creagh parle de la nécessité d'associer les populations locales à tous les stades des processus et des problèmes posés par le changement climatique. Elle affirme par ailleurs que les droits de pêche doivent être remis sur la table si le Brexit aboutit. Enfin, elle fait observer que, pour des raisons de sécurité des approvisionnements en énergie, la Chine investit massivement dans l'Arctique. Intervenant sur ce point, M^{me} Hanson explique que les organisations inuites refusent l'aide proposée par ce pays pour la construction de nouvelles infrastructures. Elle appelle les autorités canadiennes à accorder plus d'attention à l'Arctique et à mieux aider les populations locales.

VIII. Examen du projet de rapport spécial *Parades aux tactiques hybrides émanant de la Russie : une mise à jour* [166 CDS 18 F], présenté par Lord JOPLING (Royaume-Uni), rapporteur spécial

25. **Lord Jopling** (UK) présente le projet de rapport spécial sur les parades aux tactiques hybrides russes, dont les ingérences politiques, les cyberattaques, la désinformation, le recours à des mercenaires et les assassinats ciblés. Il fait remarquer que dirigeants et spécialistes occidentaux ont passé beaucoup trop de temps à décrire le problème et souligne qu'il faut tout à la fois se concentrer sur le renforcement de la résilience et faire davantage confiance aux systèmes démocratiques.

26. Le rapporteur constate avec satisfaction que les activités hybrides de la Russie font désormais l'objet d'une prise de conscience accrue et il décrit quelques-unes des mesures concrètes prises ces dernières années, voire ces derniers mois, à l'échelle nationale ou multinationale. Toutefois, il préconise une collaboration plus étroite avec les médias et les organisations de la société civile, ainsi que le passage en revue et l'adaptation des politiques d'éducation, l'objectif étant de stimuler l'esprit critique du grand public. Il souligne en outre la nécessité de viser les avoies que détiennent en Europe les oligarques proches du Kremlin et d'ajuster le concept stratégique de l'OTAN aux nouvelles réalités.

27. L'intervenant déplore la conduite des autorités russes à l'égard de l'Occident et de leurs propres citoyens et insiste sur les difficultés que la communauté euro-atlantique éprouvera à rétablir la confiance et à relancer un dialogue authentique avec la Russie de M. Poutine.

28. **Natasa Jovanovic** (RS) and **Vladimir Djukanovic** (RS) font part de leur vive opposition au rapport et demandent le rejet de celui-ci. Ils réfutent les accusations lancées contre la Russie. Mme Jovanovic indique que l'OTAN tente d'interférer avec la politique intérieure de la Serbie. Les deux intervenants rappellent l'intervention au Kosovo en 1999. M. Djukanovic juge que l'influence des médias russes est peu de chose par comparaison à ce qu'il appelle l'hégémonie des médias occidentaux.

29. Iryna Friz et **Iryna Gerashchenko** (UA) contestent fermement les propos de Mme Jovanovic et remercient le rapporteur d'avoir exposé au grand jour les actions menées par Moscou contre ses voisins. Mme Gerashchenko signale qu'avec l'intervention de Mme Jovanovic, la CDS vient tout juste d'assister à une démonstration des tactiques hybrides de la Russie. Elle décrit les terribles conséquences de l'agression russe pour les populations du Donbass et de la Crimée et dénonce les efforts déployés par le Kremlin pour légitimer l'occupation de territoires ukrainiens. Enfin, Mme Gerashchenko se dit préoccupée par l'attitude agressive de la Russie en mer d'Azov.

30. Mme Schmidt et le rapporteur affirment tous deux que le projet de rapport se fonde sur des preuves solides et des faits indéniables et qu'il constitue donc un compte rendu détaillé du comportement de la Russie. Intervenant sur ce point, **Zaida Cantera** (ES) expose des faits révélant une récente ingérence russe dans les affaires intérieures de son pays. M^{me} Schmidt ajoute que la guerre hybride est non seulement une question militaire, mais une dangereuse tentative de saper les fondements des démocraties. Giorgi Kandelaki se félicite de la prise de conscience accrue dont font l'objet les actions de la Russie depuis 2008, mais déplore l'influence que ce pays continue d'exercer en Géorgie.

31. Mme Creagh suggère que soit mentionné dans le rapport le fait que la première attaque chimique commise avec l'aval des autorités russes depuis la seconde guerre mondiale remonte à 2006, avec l'assassinat d'Alexander Litvinenko sur le territoire britannique. Elle parle ensuite de la manipulation du cyberspace par Moscou. Ahmet Yildiz constate que certains pays membres entretiennent de bonnes relations avec la Russie, mais il rappelle à la délégation de la Serbie que l'intervention de l'OTAN a contribué à prévenir un génocide au Kosovo.

32. Rasa Jukneviene se fonde sur sa propre expérience pour évoquer les terribles conséquences de l'occupation de la Lituanie par la Russie. Elle remercie la délégation de l'Ukraine d'avoir répliqué aux allégations de Mme Jovanovic et elle fait remarquer que les délégués serbes peuvent s'adresser librement à des parlementaires de l'OTAN, alors qu'aucun partisan de l'OTAN ne serait autorisé à prendre la parole devant l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie. **Mirosław Suchon** (PL) observe que le problème ne vient pas du peuple russe, mais bien du comportement du Kremlin, qui met gravement en péril la sécurité mondiale.

33. Lord Jopling remercie les délégués des pays membres pour la cohésion et la solidarité dont ils ont fait preuve durant le débat.

34. **Le projet de rapport [166 CDS 18 F] est adopté.**

IX. Exposé (par Skype) de Graham BROOKIE, directeur et rédacteur en chef du Laboratoire de recherche en criminalistique numérique (DFRLab) de l'Atlantic Council, sur Résilience numérique : dénoncer la désinformation et protéger les institutions démocratiques, suivi d'un débat

35. **Graham Brookie** décrit le rôle du Laboratoire de recherche en criminalistique numérique (DFRLab) de l'Atlantic Council dans la lutte contre la désinformation et dans la protection des institutions démocratiques. Il rappelle que la désinformation est une stratégie déjà ancienne qui s'adapte à la façon dont la société évolue et il précise la différence entre désinformation, mésinformation et faits. Il expose ensuite les méthodes modernes qu'utilise l'Atlantic Council pour mener des recherches et établir des rapports. Il fait observer que les êtres humains sont plus connectés qu'ils ne l'ont jamais été, que cet état de choses est irréversible et que cela explique le besoin d'une résilience numérique accrue.

36. L'intervenant présente divers outils véritablement efficaces contre la désinformation. Se référant au projet *#breakingGhoutha*, il souligne combien il est important de former le public et les décideurs à la lutte contre la désinformation. Il préconise une réponse combinée des gouvernements, du secteur privé et des médias. Il rappelle la nécessité de vérifier l'information et, pour les réseaux sociaux, de partager des informations avec les pouvoirs publics.

37. Enfin, l'intervenant aborde la question de la surveillance d'élections récentes. La sensibilisation accrue de l'opinion publique a obligé la Russie à changer de cap et, singulièrement, à augmenter le budget réservé aux questions cybernétiques, à diminuer la fréquence des *tweets*, mais aussi à prendre pour cibles des groupes et des communautés spécifiques. L'intervenant conclut en insistant sur le besoin d'un environnement informationnel ouvert.

38. Mary Creagh aimerait en savoir davantage sur la façon dont la Russie exploite les divisions socio-politiques au Royaume-Uni. M. Brookie cite l'exemple d'une usine à trolls russe, l'Agence d'investigation de l'Internet, et de la façon dont elle amplifie et renforce des messages propres à semer la division. La réglementation nationale ne permet pas de traiter ce genre de problème de manière adéquate. L'intervenant souligne la nécessité pour les utilisateurs de disposer d'instruments grâce auxquels ils pourront repérer les activités des trolls. Les gens doivent savoir qu'ils sont vulnérables quand ils utilisent internet et les réseaux sociaux. Jane Cordy revient sur le besoin de mettre au point des programmes destinés à développer l'esprit critique des citoyens.

X. Élection des membres des bureaux de la CDS et de la CDSDG

39. La présidente passe à l'élection des membres des bureaux de la CDS et de la CDSDG. Les membres rééligibles sont réélus par acclamation. Mary Creagh est élue par acclamation à la vice-présidence de la CDS. **Linda Sanchez** (US) est élue par acclamation à la vice-présidence de la CDSDG. Zaida Cantera est élue par acclamation au Conseil interparlementaire Ukraine-OTAN.

XI. Activités de la CDS et de la CDSDG en 2018 et 2019

40. La présidente remercie la délégation de la Norvège d'avoir accueilli une visite conjointe de la CDSDG à Oslo, Bodo et Evenes au mois de mai. Elle remercie également le Qatar d'avoir accueilli une visite conjointe de la CDS et du GSM, de même que les délégations de la Hongrie et de la République tchèque, qui ont accueilli une visite conjointe dans leurs capitales respectives.

41. L'intervenante passe aux sujets des rapports prévus pour 2019. Tout d'abord, à l'occasion du 70^e anniversaire de l'OTAN, la rapporteure générale, Ulla Schmidt, se penchera sur les valeurs qui continuent à sous-tendre l'OTAN. Le rapport de la CDSDG traitera de la façon de bâtir une résilience sociétale face aux menaces hybrides. Enfin, le rapport spécial de la CDS pour 2019 sera consacré à la sécurité aux frontières.

42. L'intervenante informe les participants du projet de la CDS de se rendre en France au cours du second semestre 2019 pour s'enquérir du point de vue de ce pays quant à la gestion des flux migratoires et à la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Toujours en 2019, la CDSDG devrait se rendre en Grèce, en Islande et en Suède pour discuter de la sécurité aux frontières, de la résilience aux menaces hybrides et de la dimension civile de la sécurité dans le Grand Nord.

Dimanche 18 novembre 2018

XII. Table ronde sur *Les femmes, la paix et la sécurité*

- **Exposé de Clare HUTCHINSON, représentante spéciale du secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité, sur *Le Programme de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité***

43. **Clare Hutchinson** souligne qu'une paix durable ne saurait être instaurée en l'absence d'égalité entre les genres ; il est urgent que les femmes deviennent les actrices de la paix et de la sécurité. L'intervenant ajoute que les pays où les femmes ont un rôle plus actif sont en général plus sûrs et plus prospères. La résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et les résolutions ultérieures adoptées dans ce domaine ont profondément influencé les pratiques de l'OTAN. Cette évolution a été réaffirmée au sommet de Bruxelles en juillet, à l'occasion duquel les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OTAN ont adopté une nouvelle politique et un nouveau plan d'action pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS), fixant ainsi d'ambitieux objectifs qui reposent sur trois principes.

44. Le premier principe est celui de l'intégration : l'OTAN doit faire en sorte que chacune de ses politiques prenne en considération la dimension du genre. L'intervenante cite à titre d'exemple le domaine de la cybersécurité, où il convient de cerner les risques auxquels sont exposées les femmes dans le cyberspace. Le second principe, l'inclusivité, consiste à supprimer les obstacles sur le parcours des femmes et à améliorer l'équilibre des genres dans toutes les structures et activités de l'OTAN. Cela vaut pour les forces déployées par l'OTAN, qui ne comptent que 12 % de femmes, mais aussi pour la sphère politique. Le troisième principe est celui de l'intégrité : l'OTAN doit adopter les normes les plus exigeantes en matière de conduite professionnelle et individuelle, tant pour son personnel civil que pour son personnel militaire.

- **Exposé de Mark GWOZDECKY, sous-ministre adjoint pour la sécurité internationale et les affaires politiques, Affaires mondiales Canada, sur *Priorités du Canada dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité***

45. **Mark Gwozdecky** affirme que les démocraties inclusives ont un avantage sur les autres formes de gouvernance : elles sont plus résilientes et plus compétitives. L'intervenant craint fort que les accords de paix restent trop souvent imperméables à la dimension du genre, que les abus sexuels et l'inégalité entre les genres persistent et que les femmes soient constamment sous-représentées dans les structures nationales et multinationales. Il fait observer que les préjugés fondés sur le genre sont amplifiés par les technologies modernes. Ainsi, de récentes recherches ont révélé que les femmes sont ciblées de manière disproportionnée par des publicités en ligne à caractère paternaliste.

46. L'intervenant fait observer que le Canada est un pays attaché à la défense des droits de la femme. Il décrit les mesures prises par le premier ministre pour mettre plus en avant le programme gouvernemental en la matière et se félicite de la réunion des ministres féminines des affaires étrangères qui sera organisée conjointement avec Mme Mogherini à Montréal, les 21 et 22 septembre. Il se félicite également de la nomination prochaine d'une ambassadrice de l'ONU pour les femmes, la paix et la sécurité et de l'initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix au Ghana et en Zambie. Enfin, il évoque la nécessité pour le Canada d'appuyer et de prendre en compte les travaux du conseil consultatif sur l'égalité des sexes dans la perspective de la présidence canadienne du G7.

- **Exposé d'Audrey REEVES, professeure adjointe en science politique à l'Institut polytechnique et Université d'État de Virginie, sur *Les femmes, la paix et la sécurité : contribution des parlements des pays membres de l'OTAN*, suivi d'un débat**

47. **Audrey Reeves** remercie les délégations de leur participation à l'étude. Elle fait remarquer que l'Assemblée a un point de vue véritablement révolutionnaire et une attitude unique vis-à-vis de la question des femmes, de la paix et de la sécurité, puisqu'elle est la seule institution à s'intéresser au rôle des parlements dans le traitement de ladite question. Elle constate, par comparaison avec de précédentes études, une évolution positive dans tous les pays. Elle constate aussi que l'existence d'un plan d'action national (PAN) fait la différence. Les pays qui en ont un sont au moins deux fois plus actifs que ceux qui en sont dépourvus. Ces derniers font toutefois état d'une prise de conscience et d'un niveau d'activité en hausse.

48. Pour ce qui est de la répartition des hautes fonctions parlementaires entre les genres, l'intervenante observe que, selon 91 % des délégations, les femmes occupent au sein de leurs parlements des postes importants en matière de paix et de sécurité. Elle évoque ensuite la nécessité d'un partenariat plus poussé avec les hommes pour faire avancer la concrétisation du programme FPS.

49. Au chapitre de la législation et des résolutions, l'intervenante insiste sur le besoin d'initiatives législatives plus nombreuses. Elle cite les pays qui ont adopté des lois prévoyant des pratiques plus soucieuses de la dimension du genre dans le cadre de l'interrogatoire des demandeurs d'asile et des réfugiés. Il faut, dit-elle, employer des gens entraînés à repérer les violences sexuelles dans les camps de réfugiés et dans les zones de conflit.

50. Passant au contrôle parlementaire, qui peut prendre la forme de débats, d'auditions, de questions au gouvernement ou de rapports, l'intervenante constate, par comparaison avec la précédente étude, une diminution générale de la participation des parlements à la supervision de l'application du programme FPS, encore que cela puisse être lié à l'augmentation du nombre de pays qui ont répondu au questionnaire. Elle observe un resserrement du contrôle dans les pays qui recourent aux questionnaires et aux rapports en guise de mécanismes de contrôle. Elle préconise un contrôle s'exerçant de manière plus régulière, ce qui constituerait un progrès.

51. Sur le plan de la contribution de la société civile, l'intervenante présente des chiffres très encourageants qui attestent une participation accrue des organisations de la société civile dans les enceintes nationales et internationales. Elle décrit ensuite les avantages d'une telle participation.

52. Pour conclure, l'intervenante souligne la nécessité d'élaborer une interprétation plus holistique de l'ordre du jour FPS en tant que concept concernant non seulement les femmes, mais la société tout entière. Elle cite à cet égard trois parlements qui ont mis au point des programmes recourant à un plus grand nombre d'hommes pour la poursuite des objectifs FPS au sein des institutions vouées à la défense.

53. Iryna Friz parle d'une loi, adoptée récemment par le gouvernement ukrainien, qui protège les femmes victimes des conflits, ainsi que d'un PAN, en vigueur jusqu'en 2020, qui visera à promouvoir l'égalité entre les genres. Les forces armées ukrainiennes comptent dans leurs rangs 27 000 femmes. L'intervenante souligne que les femmes sont victimes de l'agression russe contre l'Ukraine.

54. Jane Cordy et Ulla Schmidt observent que les changements sont trop lents et qu'ils ne sont pas irréversibles. La première intervenante rappelle la réponse faite par le premier ministre canadien trois ans auparavant : lorsqu'on lui avait demandé pourquoi la moitié de son cabinet était constituée de femmes, il avait répondu : « Parce que nous sommes en 2015. » L'intervenante souligne que les droits de la femme sont des droits humains essentiels et ne requièrent pas de justifications supplémentaires.

La seconde intervenante constate avec inquiétude que les mouvements populistes qui prennent actuellement de l'ampleur se moquent bien des droits de la femme.

55. La présidente et **Brigitte Grouwels** (BE) conviennent de la nécessité d'associer des hommes au processus. La première intervenante suggère que l'accent soit mis davantage sur la méthode en vertu de laquelle ceux qui adoptent un comportement digne d'éloges sont félicités nommément, en parallèle à celle qui consiste également à nommer – mais pour les montrer du doigt – ceux qui ne le font pas.

56. Mme Hutchinson signale que les violences et les injustices à l'encontre des femmes vont en augmentant dans le monde entier. Elle convient avec Mme Cordy que l'égalité des genres est un droit naturel qui n'a besoin d'aucune autre justification. Elle rappelle que les victimes des violences sexuelles perpétrées durant des conflits sont des femmes dans l'écrasante majorité des cas, tandis que Mme Reeves ajoute que 99 % des auteurs de violences sexuelles sont des hommes. Il est donc crucial d'éduquer les hommes et de veiller à ce qu'ils comprennent bien les droits des femmes.

57. Mary Creagh parle d'une loi récemment adoptée au Royaume-Uni et qui prévoit une représentation féminine accrue en politique. Cependant, elle regrette profondément que les femmes présentes dans les milieux politiques soient encore confrontées à des actes de harcèlement sexuel ou de violence, comme l'a montré l'assassinat de la parlementaire britannique Jo Cox. Elle évoque aussi la vulnérabilité particulière des femmes dans un contexte de changement climatique et de détérioration de l'environnement.

58. **Joaquim Pueyo** (FR) appelle à la fin des discriminations sexuelles ainsi qu'à une association et à une participation plus large des femmes à tous les niveaux de la société. Il souligne l'importance des femmes dans la construction et le maintien de la paix et dans la promotion de la démocratie. Enfin, il presse instamment ses collègues d'en faire davantage sur le plan législatif.

59. Borys Wrzesnewskyj évoque une motion déposée en février au parlement du Canada et visant à créer un poste d'ambassadeur des femmes, de la paix et de la sécurité. Il rappelle combien il est important d'associer les sociétés civiles à une action dans ce domaine. Il parle également des enseignements que les autorités canadiennes ont tirés de leurs échanges à ce sujet avec plus de 100 organisations non gouvernementales et représentants de collectivités locales.

60. Zaida Cantera observe que 40 % des parlementaires espagnols et la majorité des ministres sont des femmes. Elle évoque ensuite les problèmes auxquels sont confrontées les femmes dans les zones de conflit et, singulièrement, en Afghanistan.

61. La présidente clôt le débat en rappelant que, dans deux ans, la communauté internationale commémorera le 20^e anniversaire de la résolution 1325 de l'ONU ; elle suggère que la CDS consacre un rapport à cette question en 2020.

XIII. Examen des amendements et vote sur le projet de résolution *La sécurité et la coopération dans le Grand Nord* [216 CDS 18 F], présenté par Jane CORDY (Canada), rapporteure

62. Jane Cordy présente le projet de résolution sur la sécurité et la coopération dans le Grand Nord. Elle précise que ce texte réunit les principales conclusions de son rapport et s'inspire en outre de plusieurs rapports établis précédemment par d'autres commissions de l'Assemblée ; il traite donc de questions relatives à l'environnement et à la protection civile, certes, mais aussi des aspects géopolitiques et sécuritaires de la situation dans la région.

63. Le projet vise à démontrer la nécessité de calibrer très soigneusement le rôle de l'OTAN dans le Grand Nord. Les pays alliés arctiques doivent être soutenus face au renforcement massif de la présence militaire russe dans l'Arctique, mais l'intervention de l'OTAN doit conserver un caractère indirect et subsidiaire. Le projet souligne en outre la fonction essentielle assumée par les organisations régionales, dont le Conseil de l'Arctique.

64. Plusieurs amendements ont été déposés au projet de résolution. Ceux de la délégation de la Norvège sont destinés à mettre en avant le rôle primordial des pays alliés arctiques en tant que protagonistes dans la région. L'amendement de la délégation de la Turquie visant la suppression de la référence à la Convention de l'ONU sur le droit de la mer est adopté.

65. **Le projet de résolution [216 CDS 18 F] tel qu'amendé est adopté.**

XIV. Examen des amendements et vote sur le projet de résolution *Parades aux tactiques hybrides de la Russie : une mise à jour* [215 CDS 18 F], présenté par Lord Jopling (Royaume-Uni), rapporteur spécial

66. Lord Jopling présente son projet de résolution sur les menaces hybrides russes. Il rappelle que la guerre hybride à grande échelle menée par la Russie est un véritable défi pour les pays membres de l'OTAN. Il observe que la campagne de déstabilisation lancée par le Kremlin contre les démocraties occidentales a pour but de diviser la société et de semer la discorde entre Alliés et entre citoyens. Il souligne également que la Russie n'est pas à l'origine de ces dissensions et qu'elle tend plutôt à exploiter les failles déjà présentes dans les sociétés occidentales.

67. L'intervenant expose les principales recommandations du projet. Celles-ci portent notamment sur la nécessité de renforcer la résilience sociétale dans son ensemble, y compris par un soutien aux médias et aux organisations de la société civile. L'intervenant préconise la poursuite du développement des cybercapacités de l'OTAN et une adaptation du concept stratégique allié aux nouvelles réalités de la sécurité mondiale.

68. Huit amendements ont été déposés au projet de résolution. Ils sont adoptés, dont certains après de légères modifications.

69. **Le projet de résolution [215 CDS 18 F] tel qu'amendé est adopté.**

XV. Exposé du contre-amiral Craig BAINES, commandant de la force opérationnelle interarmées (Atlantique), sur *Les capacités de recherche et de sauvetage du Canada*

70. Le **contre-amiral Baines** commence son exposé par la projection d'une vidéo montrant des membres du service de recherche et de sauvetage canadien en action. Il explique qu'au Canada les opérations SAR sont fortement compliquées par les distances à parcourir. Il décrit le mandat des équipes SAR canadiennes et le rôle des principaux responsables des opérations aériennes, maritimes et terrestres. Le Canada est divisé en trois régions SAR placées sous commandement militaire. Les équipes interviennent dans quelque 9 000 incidents chaque année.

71. L'intervenant précise que les interventions sont plus problématiques dans le Nord canadien en raison des distances, du caractère limité des infrastructures et des températures extrêmement basses. Les équipes de SAR doivent donc collaborer avec les collectivités locales. L'intervenant conclut son exposé en présentant dans leurs grandes lignes les capacités renforcées dont disposera à l'avenir le service de SAR canadien. Il signale que l'armée de terre, la marine et la garde côtière en sont aux

premiers stades de la mise au point d'engins sans pilote destinés aux opérations SAR dans le Nord canadien et il souligne que de telles capacités gagnent progressivement en importance.

72. Jane Cordy remercie le contre-amiral Baines pour l'extraordinaire travail fourni par ses équipes et lui demande d'en dire un peu plus sur les difficultés auxquelles se heurtent les équipes SAR dans le Nord canadien. Le contre-amiral répond qu'il faut parfois 12 heures d'hélicoptère pour rejoindre un endroit. Il explique aussi que l'activité humaine dans cette région du Canada ira en s'intensifiant, conséquence du changement climatique. À l'heure actuelle, on observe surtout des activités exploratoires, dont il conviendrait que les responsables soient mieux informés des conditions extrêmes et périlleuses qui règnent dans le Nord canadien.

73. Brigitte Grouwels interroge l'intervenant sur sa coopération avec les États-Unis à la frontière sud du Canada et sur le rôle de l'OTAN dans les missions SAR dont il a été question. Le contre-amiral répond qu'il existe une formidable coopération entre les services SAR canadien et états-unien. S'agissant du rôle de l'OTAN, il précise que ses équipes n'hésitent jamais à demander l'aide d'unités de l'OTAN en cas de besoin, car elles savent que cette dernière dispose des moyens et de l'expérience voulus. Il mentionne enfin la bonne coopération bilatérale entre le Canada et les pays alliés et insiste sur l'importance de l'accord sur le SAR dans l'Arctique signé en 2011.

74. La présidente suggère que la question SAR soit maintenue au programme de la CDS.

XVI. Questions diverses

75. Aucun point n'est soulevé.

XVII. Date et lieu de la prochaine réunion

76. La présidente rappelle que la prochaine réunion de la CDS se tiendra lors de la session de printemps de Bratislava (Slovaquie).

XVIII. Clôture des travaux

77. La présidente clôt la réunion de la CDS.
